

Déclaration liminaire du SNPES-PJJ/FSU :
CTIR Grand Centre du 05 Novembre 2015

« Des voyous », voilà comment sont qualifiés les salariés d'AIR FRANCE exaspérés par la casse sociale et humaine dont ils sont les victimes. Le premier ministre se trompe de cible, car pour une chemise déchirée, combien de vies vont être brisées par ces suppressions d'emplois. C'est la conséquence directe d'une logique purement financière et comptable, que notre administration pratique aussi avec zèle depuis plusieurs années.

Quelques mois après l'arrivée de Madame SULTAN, dont la note d'orientation nous avait permis d'imaginer ou d'espérer un changement bénéfique aux mineurs et aux agents, force est de constater que les logiques issues de la RGPP, renommée MAP, sont toujours à l'œuvre. **De tableau en reporting, de rapports mensuels en démarche qualité, on tend à faire de la PJJ une entreprise comme les autres.** Cette logique comptable est préjudiciable tant aux usagers qu'aux professionnels, qui voient leurs conditions d'accueil et de prise en charge ainsi que les conditions de travail se dégrader de jour en jour.

Vous nous convoquez aujourd'hui principalement pour entériner la restructuration juridique du territoire 10/52. Nous constatons le même écart entre les paroles et les actes, les intentions et les moyens. Nos collègues du territoire, avant même la mise en place officielle de cette restructuration, nous font état des conséquences désastreuses de cette politique :

- **Une charge de travail démesurée** (par exemple les collègues de Saint-Dizier exercent une quarantaine de suivis de jeunes par agent alors qu'ils sont à 80%), que l'on constate aussi bien dans l'Aube qu'en Haute-Marne.

- **Une dégradation des conditions d'accueil des jeunes et des familles**, faute de secrétariat notamment sur l'antenne de Saint-Dizier, ou site d'accueil selon que l'on lise vos promesses le 6 Mai dernier dans le journal de la Haute-Marne ou le projet de restructuration qui nous a été fourni.

- **Les magistrats viennent d'exprimer auprès de l'administration leur mécontentement** quant à la baisse de la qualité des prises en charge, sans pour autant remettre en cause le professionnalisme des agents.

- **le management territorial 10/52 depuis la rentrée, après avoir été notoirement absent, se résume aujourd'hui à sa définition étymologique, à savoir : « l'art de dresser les chevaux ».**

Depuis deux ans, les agents vivent dans l'incertitude, ne pouvant compter que sur leur bonne volonté pour assurer la prise en charge des jeunes et la continuité du service public. La fuite des cadres sur ce territoire est d'ailleurs révélatrice du mal-être ambiant.

Cette nouvelle organisation provoque un immense mécontentement, chez les magistrats, dans la sphère politique, chez les agents évidemment. **Les familles et les jeunes sont les grands oubliés de cette restructuration.**

Appelée « antenne » dans vos propos dans l'article de presse du Journal de la Haute Marne du 6 Mai 2015, « site d'accueil » dans votre projet de restructuration, l'intervention éducative à Saint-Dizier est devenue inexistante dans le projet d'arrêté préfectoral ! Permettez-nous donc de douter de la pérennité de vos promesses quant au maintien de ce service public de proximité. « Quand c'est flou, il y a un loup », disait une ancienne ministre.

Le projet que vous nous soumettez, déjà ficelé, indigent sur le plan des documents fournis, est inacceptable. Nous ne prêterons pas le flanc à cette entreprise de destruction massive. C'est la raison pour laquelle nous avons boycotté le Comité Technique Inter-Régional du 20 octobre et c'est pourquoi nous voterons ce jour contre votre projet, rejeté massivement par les personnels.

VOTES

Après trois heures d'échanges parfois passionnés, l'administration a soumis au vote son projet de restructuration territoriale 10/52.

Le projet de la direction de la PJJ présenté, vise à créer un STEMOI Aube Haute Marne ayant son siège à Chaumont et qui comprendrait 2 UEMO : Troyes et Chaumont (Saint Dizier serait fermée, mais un local serait maintenu pour recevoir les jeunes et les familles du bassin bragard) et une UEAJ territoriale à 3 implantations (Troyes, Saint Dizier et Chaumont).

Vote : 10 voix contre (5 SNPES-PJJ/FSU ; 2 CGT-PJJ ; 2 UNSA-PJJ et 1 CFDT) – **projet repoussé à l'unanimité**

Les organisations syndicales ont proposé de façon unitaire un **avis alternatif au vote**, relayant un avis SNPES-PJJ/FSU – CFDT voté à l'unanimité au CTT 20/52 précédemment.

Le CTIR Grand Centre convoqué le 05 Novembre 2015 se prononce pour :

- des UEMO reconnues dans leurs spécificités territoriales actuelles, Chaumont, Saint-Dizier, Troyes, maintenant une proximité en lien avec la réalité des terrains.
- qu'elles restent destinataires des mesures transmises par leurs juridictions respectives.
- que les moyens nécessaires à leur fonctionnement soient garantis, pour un travail de qualité dans l'intérêt des familles.
- 2 UEAJ : une unité basée à Troyes, et une dans le 52 s'appuyant sur les pôles de Chaumont et Saint-Dizier. Cela permettrait de garantir la proximité avec les publics, ainsi que les moyens nécessaires au maintien et au développement des projets d'insertion.

Vote : 10 voix pour (5 SNPES-PJJ/FSU ; 2 CGT-PJJ ; 2 UNSA-PJJ et 1 CFDT) – **projet adopté à l'unanimité**